



CONTRAT DE VENTE DE VOYAGES INITIATIQUES LA VOIX DES ÉTOILES

Entre les soussignés

La SARL LA VOIX DES ÉTOILES

Immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 922 593 371

Dont le siège social est 3 rue des écureuils 40230 SAUBION

Représentée par Julie LEGEAYE gérante en exercice

N° immatriculation Atout France IM040230001

Et

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Ville

Code postal

Tel.

Adresse électronique

Politique de confidentialité

Souhaitez-vous recevoir des informations de la Voix des Etoiles (par courriel, SMS, courriers postaux) pour être informé des différents évènements, services proposés ?

OUI

NON

Le contractant accepte de transmettre ses données personnelles pour les besoins de la conclusion et de l'exécution du présent contrat. Ses données personnelles sont conservées pendant une durée de 5 ans.



INFORMATIONS PRÉ CONTRACTUELLES

1. Les caractéristiques principales des voyages initiatiques organisés par la Voix des Étoiles

Les voyages initiatiques ont pour but d'apporter un développement de conscience et l'épanouissement personnel au contact d'espaces naturels et de lieux sacrés.

Ils ne comprennent jamais la prestation de transport qui reste de la responsabilité exclusive et de la liberté du voyageur.

La Voix des Etoiles se réserve le droit de modifier et d'ajuster le programme des activités d'un voyage initiatique.

1.1. Nom du Séjour et Destination : « Aux Sources Sacrées » en INDE

Date de départ et date de retour : Du 26/10/24 au 09/11/24

Le nombre de nuitées (hors transport) : 14

1.2. Catégorie touristique de l'hébergement : Hôtels 3*/5* et Ashram

1.3. Les repas proposés : Repas traditionnels, à dominante végétarienne, servis soit dans des restaurants locaux, soit par le chef cuisinier des hébergements.

1.4. La langue dans laquelle la communication se fera sur place : français

1.5. Nombre minimum de participants : 8

1.6. Séjour adapté ou pas aux personnes à mobilité réduite : NON

2. L'organisateur du voyage initiatique

Organisateur : SARL La Voix des Étoiles

Immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 922 593 371, ayant son siège social au 3 rue des Ecureuils 40230 SAUBION

Représentée par Julie LEGEAYE, la gérante

Mobile : 06.46.91.30.37

Courriel : contact@lavoixdesetoiles.com

N° immatriculation Atout France IM040230001

3. Accompagnatrice du séjour

Valérie Sirben, professeure de yoga, naturopathe et praticienne en ayurvéda

Mobile : 07.67.27.94.45

Courriel : valeriesirben@voyageholistique.fr

Site web : <https://www.voyageholistique.fr>

4. Déclaration du Voyageur

Le Voyageur déclare s'être assuré auprès de son médecin traitant qu'il n'existe aucune contre-indication médicale d'ordre physique ou psychologique à ce qu'il s'engage dans les activités proposées par La Voix des Étoiles dans le cadre d'un voyage initiatique/retraite spirituelle.

5. Le prix

Le prix est de **2800€**. Il s'entend en euros et est proposé par personne.

Il comprend :

- L'accompagnement spirituel et les cours de yoga de Valérie Sirben et ses frais
- La prestation d'un guide local francophone et ses frais
- La présence d'un représentant de l'agence et ses frais
- L'hébergement dans les hôtels et l'ashram
- Les transports sur place en mini-bus climatisés et en rickshaw
- Les vols intérieurs
- Les repas en Ashram (du J3 jusqu'au J7 inclus), le repas de bienvenue (J2) et le repas de célébration (J14)
- Les entrées des sites

Il ne comprend pas :

- Le prix du transport jusqu'au lieu du séjour, lequel est de la responsabilité exclusive du voyageur et de son entière liberté
- Les pourboires, (une enveloppe de 80€, en espèces, est conseillée)
- Les encas dans les aéroports et les repas, en dehors de la pension complète offerte en ashram, et des repas de bienvenue et de célébration en fin de séjour

- Les frais personnels et souvenirs
- Le visa
- L'assurance annulation (possibilité de souscrire avec notre partenaire Chapka Assurances)

6. Les modalités de paiement du prix

6.1. Paiement

Acompte versé par virement à la date de la signature du contrat : 800€.

Le solde d'un montant de 2000€, sera réglé par virement au plus tard le 26 septembre 2024.

Sur demande expresse du voyageur, un paiement échelonné du solde peut être accordé à titre exceptionnel.

Toute demande de paiement échelonnée doit être formulée au plus tard au moment de la signature du contrat.

La dernière échéance de paiement doit impérativement intervenir avant la date du départ du voyage.

6.2. Défaut de paiement

A défaut de paiement du solde du prix selon le calendrier ci-dessus fixé, La Voix des Etoiles constatera la résiliation du contrat de vente aux torts du client et se réservera le droit d'appliquer des pénalités telles que décrites ci-dessous.

7. Le nombre minimum de voyageurs

La Voix des Etoiles organise des voyages initiatiques collectifs dont l'organisation nécessite un minimum de personnes inscrites.

Si le nombre minimum de personnes inscrites n'est pas atteint, La Voix des Etoiles se réserve la possibilité de ne pas confirmer l'organisation du séjour.

8. Formalités administratives et sanitaires

8.1. Formalités administratives

La Voix des Etoiles ne propose pas la prestation de transport. Cependant, elle recommande aux voyageurs d'être particulièrement vigilants sur la validité de leurs passeports (jusqu'à 6 mois après la date de retour), visas, CNI.....



8.2. Formalités sanitaires *

Néant.....

*Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date de l'établissement du contrat

9. Annulation par le voyageur

9.1. Absence du droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais d'annulation suivants :

9.2. Frais d'annulation

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants par personne, calculés sur le prix total du voyage initiatique :

- En cas d'annulation plus de SOIXANTE (60) jours avant le départ, l'intégralité de l'acompte sera retenu
- En cas d'annulation de SOIXANTE (60) jours à QUARANTE SIX (46) jours avant la date du départ : 50 % du prix total du voyage par personne sera dû
- En cas d'annulation de QUARANTE CINQ (45) jours à TRENTE (30) jours avant la date de départ : 75 % du prix total du voyage par personne sera dû
- En cas d'annulation moins de TRENTE (30) jours avant la date du départ : 100 % du prix total du voyage par personne sera dû

Le voyageur est invité à notifier sa demande d'annulation par écrit.

10. Annulation par la Voix des Étoiles

Le voyage peut être annulé par la Voix des Étoiles notamment si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint dans les conditions suivantes :

- L'annulation du voyage sera notifiée par écrit à chaque voyageur inscrit.
- Toutes les sommes versées au titre du présent contrat seront remboursées au voyageur inscrit, à l'exclusion des frais de transport qu'il aura engagés lui-même et sous sa seule responsabilité. Il lui appartiendra de mobiliser l'assurance annulation souscrite lors de l'achat de son titre de transport. La Voix des Etoiles n'est pas responsable de l'annulation du titre de transport et de ses conséquences.



Le voyageur ne pourra pas prétendre à une quelconque indemnité du fait de l'annulation du voyage.

11. Assurances obligatoires

Conformément aux dispositions légales, aucune assurance-annulation n'est vendue obligatoirement avec le voyage. Par précaution, La Voix des Etoiles conseille à chaque voyageur de souscrire une assurance multirisque, comprenant la garantie rapatriement médical et annulation de séjour et de s'assurer directement auprès de son assureur des conditions pour mettre en œuvre la garantie.

Notre agence est désormais partenaire de Chapka et Axa. Lors de l'achat de votre séjour, nous vous proposons de souscrire en option à leur assurance pour les garanties Assistance & Annulation.

La Voix des Etoiles n'est pas responsable de tout litige relatif à l'assurance annulation souscrite par le Voyageur.

Si le Client annulant son voyage bénéficie de garanties d'assurance-annulation, il lui est nécessaire de régler la totalité des frais d'annulation avant de présenter son dossier à l'assureur.

12. Mineurs

La Voix des Etoiles n'accepte aucune inscription de mineurs à un voyage initiatique non accompagnés par l'un de ses représentants légaux.



CONTRAT DE VENTE LA VOIX DES ÉTOILES

13. Exigences particulières du voyageur acceptées par La Voix des Étoiles

Néant

14. Contact – Non-conformité

Le voyageur est tenu de signaler toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution de son séjour.

Il la signalera sur place par tout moyen à Julie LEGEAYE, gérante de la SARL LA VOIX DES ÉTOILES.

Mobile : 06.46.91.30.37

Courriel : contact@lavoixdesetoiles.com

Le défaut de communication d'une non-conformité sur place est susceptible d'avoir des conséquences sur les éventuels dommages et intérêts ou réduction du prix, si la communication d'une non-conformité aurait pu éviter ou diminuer le dommage subi par le voyageur.

15. Responsabilité

La Voix des Etoiles est responsable de la bonne exécution des services prévus au contrat et est tenue d'apporter une aide au voyageur en difficulté (article L211-17-1 du code de tourisme).

16. Garantie financière de La Voix des Étoiles

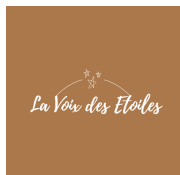
Nom : Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, APST

17. Assureur responsabilité civile de La Voix des Étoiles

Nom : Assurup pour le compte de Hiscox, Contrat N° RCP23020171719

18. Cession du contrat

Conformément à l'article L211-11 et R211-6 8° du code de tourisme, le voyageur a la possibilité de céder le présent contrat tant qu'il n'a pas produit d'effet, en prévenant La Voix des Etoiles par écrit, jusqu'à 10 jours avant le départ.



La personne cessionnaire doit répondre aux mêmes conditions que le voyageur cédant. Le Cédant et le Cessionnaire demeurent solidairement tenus au paiement du solde du prix du voyage initiatique.

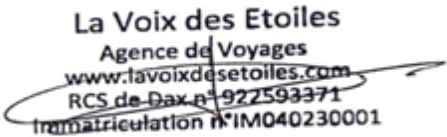
19. Réclamations et Médiation

Le voyageur s'engage à adresser toute réclamation portant sur l'organisation de la retraite et l'exécution du contrat à Julie LEGEAYE, gérante de la SARL LA VOIX DES ÉTOILES.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, il peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et les modalités de saisines figurent sur le site : www.mtv.travel

Fait à Saubion

Le

Signature de Julie LEGEAYE Gérante de la SARL LA VOIX DES ÉTOILES	Signature du Voyageur Précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »
	

ANNEXES

Règlement intérieur, dit « Charte des séjours initiatiques », de LA VOIX DES ÉTOILES

RIB de la SARL La Voix des Étoiles

Charte Séjours Initiatiques La Voix des Étoiles

Préambule

- Chaque accompagnateur de séjours La Voix Des Étoiles est au service de l'amour, de la vie et de l'élévation des consciences. Il s'engage à accompagner chaque participant dans sa transformation intérieure et à mettre tout en œuvre pour que son développement psycho-spirituel, ainsi que celui du groupe, puisse s'effectuer le plus harmonieusement possible.
- L'accompagnement proposé est fonction du groupe, des énergies et de ce qui doit être accueilli sur l'instant présent. Il s'appuie sur une approche bienveillante faite d'écoute, de compassion, de conseils et de partages, dans le plus grand respect de chacun, de son rythme et des étapes de son chemin.
- Chaque accompagnateur de séjours La Voix Des Étoiles invite chaque participant à devenir son propre maître intérieur, à se recentrer, s'écouter, s'observer avec indulgence et compassion et à respecter ce qu'il vit. Ainsi qu'à le communiquer et à le partager autant que possible pour ne pas laisser d'abcès énergétiques ou de non-dits s'installer.
- Les participants ont conscience que leur inscription correspond à un engagement sur ce chemin personnel qui doit à terme leur procurer une plus grande paix et sagesse intérieures. Ils l'abordent avec un esprit de respect et de bienveillance vis-à-vis d'eux-mêmes, du groupe et de l'accompagnateur de séjour.

Santé physique et mentale

- Les séjours initiatiques proposés par La Voix Des Étoiles ont comme objectifs le développement de conscience et l'ouverture de cœur et proposent des outils et techniques afin de créer plus de bien-être et de bonheur. Ils ne peuvent en aucun cas se substituer à un avis médical ni à un traitement.
- Les participants se déclarent en bon état de santé mentale et physique. Ils s'engagent à faire part à l'accompagnateur du séjour de leurs antécédents, des traitements médicamenteux particuliers et de toute difficulté qui pourraient altérer leur sens de la responsabilité, nuire à la santé physique ou psychique des autres ou compromettre l'une des activités proposées.
- L'accompagnateur du séjour se réserve le droit de refuser l'accès aux voyages à toute personne qu'il estime ne pas pouvoir suivre les pratiques proposées. Si une exclusion devait se faire pendant un voyage, son montant resterait dû en intégralité.
- Les participants s'engagent à rester dans le groupe lors des activités et à respecter les consignes évoquées en début de voyage.



Responsabilité individuelle et liberté

- Les pratiques proposées ont pour fonction de donner un plus grand espace de liberté à l'individu. Même si elles sont destinées à produire à terme un mieux-être et à vivre plus pleinement, elles peuvent parfois déclencher des peurs ou des résistances. Le rôle de l'accompagnateur est d'inciter chacun à s'engager totalement dans les pratiques proposées. Néanmoins, si elles sont ressenties comme trop éprouvantes, les participants sont libres de refuser d'accomplir une activité ou un exercice qui les exposerait à une trop grande difficulté physique ou psychique.
- Les participants aux séjours, proposés par La Voix Des Étoiles, ont conscience et reconnaissent que, quoi qu'il arrive durant celui-ci, tout ce qui se passe demeure sous leur entière responsabilité. Ils déchargent alors l'accompagnateur et La Voix Des Étoiles de la responsabilité des préjudices physiques ou mentaux qui pourraient résulter directement ou indirectement de leur participation.

Confidentialité

- Les participants et l'accompagnateur du séjour s'engagent à garder confidentielles toutes informations concernant l'identité des participants, leur vie privée et la conduite des personnes présentes aux voyages. Les propos tenus durant les temps de parole sont aussi totalement confidentiels.

Respect du groupe, des autres et des lieux

L'accompagnateur du séjour et les participants s'engagent à respecter le groupe, les autres, notamment à :

- ne pas consommer d'alcool, de drogues ou de substances pouvant modifier l'état de conscience ou le comportement,
- veiller à respecter les autres, dans leur vécu et leurs difficultés, avec bienveillance et empathie,
- veiller à respecter le groupe et, notamment, les horaires de rendez-vous et de démarrage des pratiques,
- veiller à la bonne tenue des lieux sur lesquels le groupe évolue et à les préserver,
- se laisser inspirer par les principes chamaniques, particulièrement celui du « donner/recevoir », par l'esprit de gratitude et par le mantra « tout est juste ».

De nombreux énergéticiens et thérapeutes, dotés de leurs propres pratiques et méthodes, participent aux séjours initiatiques de La Voix des Etoiles. Ils sont invités à découvrir celles de l'accompagnateur du séjour et s'engagent à les respecter.



Programme et Pratiques proposées

Les ateliers, rituels, temps d'enseignement et autres animations, cités dans le document « Programme » annexé au contrat de vente, sont mentionnés sans impératifs de lieux et/ou horaires, sauf spécifiés autrement dans le document. Ils peuvent être modifiés et le programme se voir ainsi ajusté au cours du séjour. Le participant en sera informé de manière claire et compréhensible.

Autorisation droit à l'image

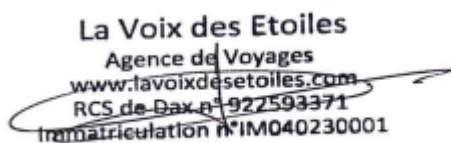
- Durant le séjour, des photos et vidéos peuvent être prises par l'accompagnateur du séjour. Elles sont de merveilleux souvenirs, regroupées dans un album et partagées à l'issue du séjour.
- Elles peuvent également servir d'images d'illustration dans le cadre de la promotion des futurs séjours. Consentez-vous à être photographié et filmé et autorisez-vous la diffusion de ces images sur le site internet de la Voix des Étoiles et sur ses réseaux sociaux ?

OUI

NON

Fait à Saubion, le 11/03/2024

Pour la Voix des Etoiles, Julie LEGEAYE



Le participant

Prénom et Nom :

Date et Signature, précédée de la mention, « Lu et approuvé » :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque 18079 **Guichet** 31397 **N° de compte** 031042363 40 **Clé RIB** 35

Titulaire du compte : LA VOIX DES ETOILES
3 RUE DES ECUREUILS
40230 SAUBION

Domiciliation : Centre Pro Sud Ouest

Devise : EUR

IBAN
FR76 1807 9313 9703 1042 3634 035

BIC
CCDFFRPPXXX



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque 18079 **Guichet** 31397 **N° de compte** 031042363 40 **Clé RIB** 35

Titulaire du compte : LA VOIX DES ETOILES
3 RUE DES ECUREUILS
40230 SAUBION

Domiciliation : Centre Pro Sud Ouest

Devise : EUR

IBAN
FR76 1807 9313 9703 1042 3634 035

BIC
CCDFFRPPXXX



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque 18079 **Guichet** 31397 **N° de compte** 031042363 40 **Clé RIB** 35

Titulaire du compte : LA VOIX DES ETOILES
3 RUE DES ECUREUILS
40230 SAUBION

Domiciliation : Centre Pro Sud Ouest

Devise : EUR

IBAN
FR76 1807 9313 9703 1042 3634 035

BIC
CCDFFRPPXXX

REF: TR_MAS 181718 041_MG

Conservez vos RIB inutilisés, ils pourront vous servir ultérieurement